



Qualité de l'eau potable en 2024 – Commune de Cheseaux-Noréaz, réseau de distribution. Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de SAGENORD et est détaillée ci-dessous :

- 59% ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau);
- 27% SEY, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration);
- 9% SEY, eau du lac de Neuchâtel (filtrée et désinfectée par chloration) ;
- 4% AIVB, eau de sources, provenant de l'Association Intercommunale du Vallon de la Baumine (désinfection UV);
- 1% ARRIBRU, eau de sources, provenant de l'Association Intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes de la région des tunnels d'Arrisoules et des Bruyères (chlorée).

Traitement

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : maximum 0.1 mg/l chez le consommateur).

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 2 campagnes de prélèvements par année effectués par la municipalité, selon le plan d'autocontrôle.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, SAGENORD constate la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable dans des valeurs supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. Le chlorothalonil est une substance active utilisée depuis les années 1970. Ce fongicide est désormais interdit depuis le 1^{er} janvier 2020. Les contrôles périodiques, effectués par SAGENORD, indiquent les teneurs suivantes pour l'année 2024 :

Ressource	Proportion de la ressource	Teneur moyenne du métabolite du chlorothalonil R471811
	[%]	[ng/l]
Puits d'Onnens	59	155
Sources du Cossaux	27	44
Station de Bellerive (lac de Neuchâtel)	9	173
AIVB	4	27
ARRIBRU	1	175

La valeur maximale autorisée du métabolite R471811 est de 100 ng/l (nano-gramme par litre).

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste néanmoins consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée.

Plusieurs essais cantonaux sont actuellement en cours pour définir et optimiser des moyens de traitement de ces résidus de pesticides dans l'eau (charbon actif, osmose inverse, etc.). En parallèle, la ville d'Yverdon-les-Bains avec SAGENORD et en relation étroite avec les autorités cantonales, a immédiatement déconnecté les ressources mineures non-conformes et débuté une révision de sa stratégie d'approvisionnement en eau potable (possibilités de dilution d'eau avec les distributeurs voisins, traitement d'une ressource régionale, prospection de nouvelles ressources, etc.).

Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale moyenne : 22.2°f, soit une eau moyennement dure

Température moyenne	18°C	pH	7.94
Calcium	79.1 mg/l	Chlorures	12.9 mg/l
Magnésium	10.6 mg/l	Nitrates	4.5 mg/l
Sodium	7.9 mg/l	Sulfates	31.1 mg/l
Potassium	1.4 mg/l		

Conclusion

A l'exception du métabolite du chlorothalonil (R 471811), l'eau distribuée par la Commune correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée reste consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

Remarque

Les PFAS n'ont pas faits l'objet d'analyses dans notre commune. Mais lors de la campagne de Sagenord de 2024, aucun dépassement des PFAS n'a été relevé dans l'eau distribuée par Sagenord. L'eau est donc conforme à l'ordonnance de l'OPBD.

Informations utiles

En cas d'urgence uniquement, Catherine Bloesch, municipale et responsable du service des eaux est atteignable au 079 569 43 89

La Municipalité, février 2024